

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

28 juin 2019

Date d'affichage :

11 juillet 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **4 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. GRENET, HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SANNAT, MM. VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Emilie LARIEU, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacques LAMY

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : François PRADEAU

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2019**

QUESTION N° 12

OBJET : Site Gilbert Romme – déménagement du Relais d’assistantes maternelles (RAM) : avenant à la convention d’occupation

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s’est réunie le 17 juin 2019 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s’est réunie le 19 juin 2019.

Par convention en date du 1^{er} octobre 2015, la Commune de Riom a mis à disposition de Riom Limagne et Volcans, pour les services du Relais Assistantes Maternelles (RAM), des locaux situés dans le bâtiment « Rallye » de l’ancien Lycée Gilbert Romme, avenue du 19 mars 1962.

Les services de la Crèche Familiale – multi accueil ont été également installés dans les mêmes locaux par avenant à la convention en date du 31 mai 2016.

Des aménagements spécifiques avaient été réalisés selon les besoins de ces deux services de petite enfance, incluant des espaces dédiés et des espaces partagés.

Les services du RAM ont emménagé sur le site de la nouvelle médiathèque des Jardins de la Culture, courant mars 2019.

Riom Limagne et Volcans a confirmé début mai 2019, la surface et l’identification des locaux que les services de la Crèche familiale et du multi accueil vont continuer à utiliser.

Il convient donc de modifier les dispositions de la convention de mise à disposition de ces locaux à compter du 1^{er} avril de l’année en cours.

L’avenant à la convention est annexé à la présente délibération.

La surface résiduelle mise à disposition de Riom Limagne et Volcans pour les services de la Crèche Familiale et du multi accueil est d’environ 306 m², contre 385 m² auparavant avec le RAM.

COMMUNE DE RIOM

Le loyer mensuel sera donc dorénavant d'un montant de 1180 €, charges comprises.

Vu les articles L 2121-19 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mise à disposition des locaux du site Gilbert Romme, annexé à la présente délibération.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 4 juillet 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL